

Projet de thèse

La disparition du pluralisme religieux en Algérie

Le travail de l'administration coloniale dans la déchirure entre les
Algériens : juifs et musulmans
(1870-1962)

Présenté par : Nabil CHEKHMAM (Axeel)
Sous la direction de : Valentine ZUBER

Année universitaire : 2020-2021

Introduction :

Ce projet de recherche est consacré à l'étude du parcours des communautés se réclamant des deux religions monothéistes (juive et musulmane), en Algérie, pendant la période de colonisation française, plus précisément depuis 1870 (décret Crémieux) jusqu'à 1962 (date de l'indépendance de l'Algérie). Cette recherche veut mettre l'accent sur deux points essentiels. En premier lieu, la situation des deux grandes communautés, juives et musulmanes, à la veille de l'application du décret Crémieux (quand les Algériens juifs ont bénéficié de la nationalité française). En deuxième lieu, les mécanismes ayant aboutis à une déchirure sociale, causant la disparition complète ou partielle de l'une des deux communautés, et par conséquent, la fin du pluralisme religieux (et même ethnique), en Algérie depuis 1962. En d'autres termes, il y a eu un temps de vie et d'histoire commune, d'imaginaire et de comportements communs, en Afrique du Nord, pendant deux millénaires. Au XIX^e siècle et pendant plusieurs décennies, on a en revanche assisté à une décomposition sociale dans la communauté maghrébine, notamment la société algérienne, entre les juifs et les musulmans.

L'Algérie, comme les pays voisins maghrébins la Tunisie et le Maroc, possédant un littoral large et ouvert sur la mer bleue, ont été un réceptacle, non seulement, des trois religions monothéistes, mais encore de toutes les rivalités politiques et économiques qui, par conséquent, ont fait subir à la population -des bouleversements sous forme de divisions géographiques, ou d'unifications politiques ou religieuses (le royaume de Numidie, Sijilmassa...). L'Algérie a vu naître un vivre ensemble unique, dans une diversité ethnico-religieuse qui a duré deux millénaires, avec des cultures et/ou populations différentes venues de tous les coins du bassin méditerranéen, en important des langues, des coutumes et des religions étrangères aux autochtones (les Berbères).

Mon mémoire de Master 2 Interreligieux et sociétés, réalisé l'année dernière à l'Université de Strasbourg, a partie liée à mon sujet de thèse ci-présent. J'ai pu y montrer les modalités de coexistence, ethnique (avant d'être religieuse), des populations autochtones, avec d'autres venues d'ailleurs (particulièrement les Phéniciens et les Juifs). Mon analyse s'était focalisée plus particulièrement sur le parcours de la diaspora juive, depuis son arrivée, jusqu'à son émancipation totale et son inclusion dans la communauté française. Au cours de l'histoire du judaïsme en Algérie colonisée, cette émancipation rapide a été irréversible. Cela a été une séparation, un déracinement de toute la communauté algérienne juive, à tous les niveaux (sociaux, économiques et culturels). Celui-ci a qui a provoqué l'évaporation de la diversité, de la richesse religieuse et ethnique du territoire. Pire encore, la symbiose originelle entre les deux communautés confessionnelles s'est dégradée tout au long de la période de colonisation française.

L'Algérie, contrairement à la Tunisie et au Maroc qui étaient des protectorats, était une terre conquise par la France, ce qui a imposé la fin de sa personnalité juridique distincte. Par conséquent, dans cette colonie française, et en l'absence de toute précision juridique, la France a imposé un régime militaire aux civils autochtones, ce qui entrainait en contradiction avec l'image véhiculée alors de « mission civilisatrice ». D'un point de vue pratique, cette mission menée pendant cette « conquête » visait presque essentiellement la population juive de ces territoires, ce qui était par ailleurs fortement encouragé par les Israélites de France métropolitaine.

Ces derniers, citoyens français à part entière depuis leur « émancipation » sous la Révolution française, ont ainsi contribué au projet colonial, comme s'ils voulaient ainsi remercier l'État français ; ils ont donc cherché à modeler les Algériens juifs à leur image, en les séparant des Algériens musulmans et, surtout, en les assimilant à leur modèle culturel et culturel français.

Ce processus, suivi en Algérie, avait deux objectifs : le premier, sous un système militaire, était de faire en sorte que les chrétiens et les juifs en Algérie soient plus nombreux que les musulmans algériens. Il fallait séparer les musulmans algériens de la communauté juive, en utilisant tous les moyens possibles. Ainsi, l'administration française s'est investie dans plusieurs enquêtes réalisées par des Français : des écrivains, des médecins et même des soldats, en Algérie, comme l'avocat J. Cohen.

D'une part, les enquêteurs exprimaient dans leurs écrits un sentiment de supériorité, envers le judaïsme et les musulmans en Algérie. D'autre part, ils encourageaient les Algériens juifs à rejoindre et à adopter le nouveau modèle israélite français. Le judaïsme algérien était alors considéré par les juifs français comme statique, excessivement dogmatique, avec des modalités d'exercice mêlé d'habitudes païennes et enfin gouverné par des rabbins qualifiés d'incultes.

Le deuxième objectif, complémentaire, était de procéder à l'assimilation de la communauté juive algérienne et à la réorganisation du judaïsme, en Algérie.

L'assimilation comme politique affichée du colonisateur français, visant à transformer les autochtones algériens en citoyens français « civilisés », fut, de fait, pratiquée à la fois de manière partielle et partielle. Elle a essentiellement été destinée aux Algériens juifs qui ont rapidement bénéficié du même cadre juridique que celui des colons français. Le coût a été pour eux la rupture avec leur passé par la réorganisation de leur confession et de leurs traditions, comme la suppression des tribunaux religieux ainsi que d'autres établissements traditionnels. Cette politique a laissé de côté tous les autres Algériens, ceux de confession musulmane, qui sont restés sous autorité militaire, pendant les 132 ans qu'a duré la période coloniale.

Avec cette politique d'assimilation, les Algériens juifs sont devenus une partie de la minorité européenne. Cette dernière monopolisait les richesses et les moyens de production, contrairement à la majorité musulmane qui vivait sous le seuil de pauvreté. Ceci a provoqué un acharnement et un mépris des Algériens musulmans contre l'administration française et les juifs privilégiés.

Certes, les efforts d'intégration mis en œuvre dans les écoles, l'armée et les universités françaises (en Algérie) en faveur des juifs, donnèrent naissance à un nouveau judaïsme algérien. Mais à mesure de la promotion sociale et culturelle, on assistait à une sorte de déracinement moral. L'Algérien juif commençait à ressembler au colonisateur et finissait par adopter la mentalité de l'occupant. Mais il n'était pas pour cela transformé en vrai Français, tant qu'il restait en Algérie. La civilisation française lui restait étrangère, il ne connaissait d'elle que l'image importée par les colons français, espagnols et italiens, eux-mêmes des déracinés. L'Algérien juif depuis 1870 n'était plus celui d'avant, il ne ressemblait plus à l'Algérien musulman, ni dans ses traditions, ni dans sa langue, son habillement, ses coutumes...

Ce travail de recherche voudrait mettre en lumière ces changements, ces bouleversements, le déracinement, et l'effacement de la mémoire collective de la société algérienne. Ceci sera, évidemment, lié conjointement avec l'étude du cadre social et juridique dans lequel évolue chacune des deux communautés confessionnelles (juives, musulmanes) qui vivaient en Algérie (1870-1962). Cette recherche mettra, aussi, en évidence, l'état de la diversité religieuse, en Algérie, en présence du colonisateur français, et sa dégradation graduelle, durant un siècle et trente-deux ans. Mais par-dessus tout, ce projet de recherche veut s'attacher à expliquer les causes de cette transformation progressive et inéluctable de la société algérienne.